

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le sept novembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. COCCOZ Patrick <u>Date de convocation</u> : 2 novembre 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 22135</p> <p><u>Objet</u> :</p> <p>Caisse allocation familles maison des assistantes maternelles</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - Mme QUOEX Valérie</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. DUCHEMIN Vincent - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha</p> <p><u>Procuration</u> : M. MUFFAT Bruno à M. COCCOZ Patrick</p>

Madame MICHAUD Carole rappelle au conseil municipal que ce dernier avait accepté le projet de réalisation sur la commune, près de l'école, d'un projet de bâtiment, abritant une Maison des assistantes maternelles.

- Elle propose que dans le cadre de ce projet dont le montant des travaux est évalué à 704 450.00 € HT, une demande de subvention soit déposée auprès de la caisse d'allocation familiale
- Elle indique que les travaux devraient commencer dès l'obtention du permis de construire avant l'été 2023, pour une livraison du bâtiment en 2024 et une mise en place, pour la rentrée scolaire 2024.
- Elle précise que le plan de financement suivant est proposé :

FINANCEURS	MONTANT HT
DETR 2023 (30%)	211 335.00 €
Caisse allocation familiale (20%)	140 890.00 €
Autofinancement commun e (50%)	352 225.00 €
TOTAL	704 450.00 €

Le conseil après en avoir voté,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la, caisse d'allocation familiale d'un montant de 20% de la dépense, soit pour un montant de 140 890.00 € HT
- **VALIDE** le projet de création d'une maison des assistantes maternelles sur la commune
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, pour les actes relatifs à la présente délibération

Le Maire

DENNE Jean - Claude

